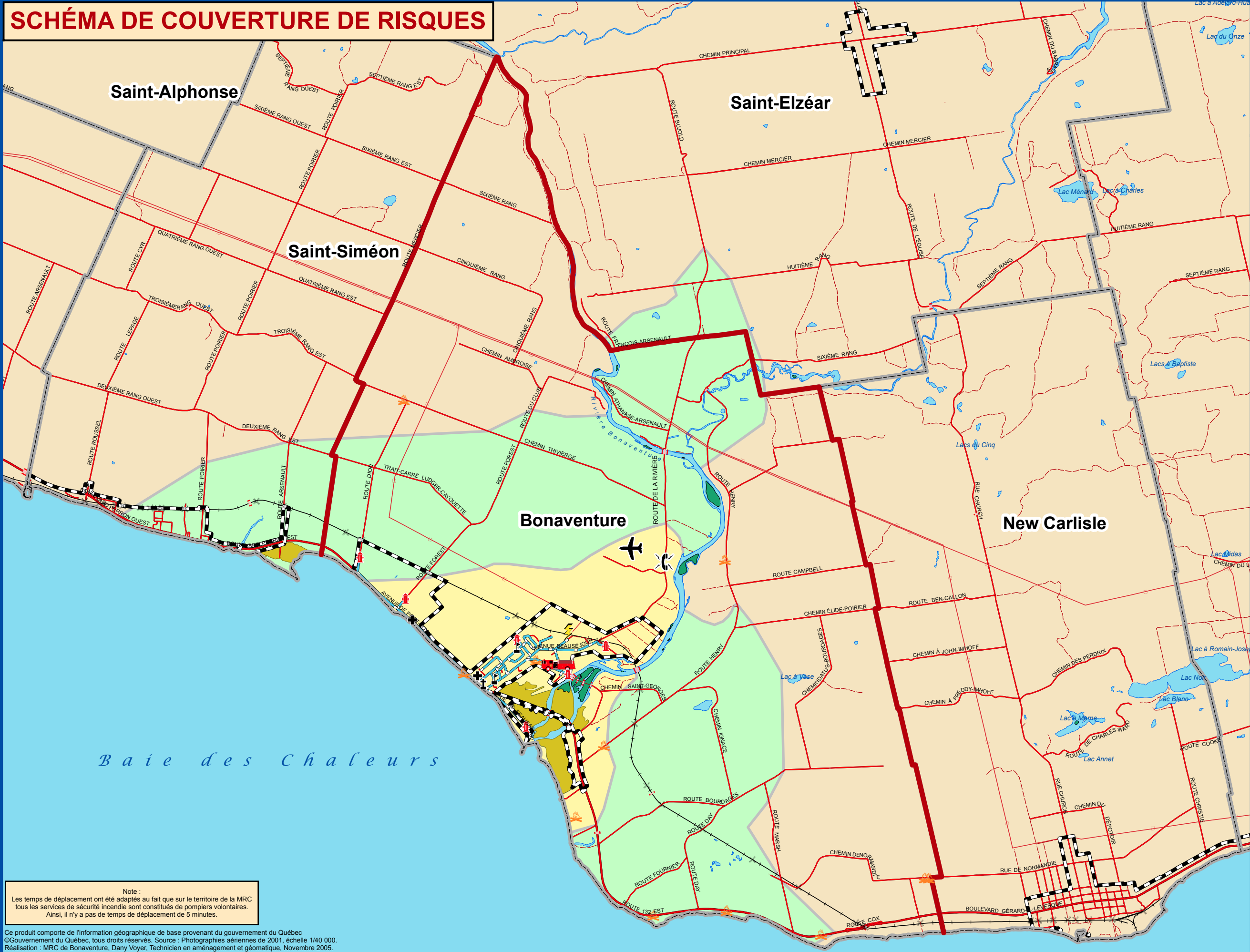


SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES



Légende

- Aéroport
- Zone morte
- Établissement d'enseignement
- Établissement de services de santé et services sociaux
- Église
- Caserne
- Pente forte
- Borne fontaine
- Passage à niveau
- Feu de 10 000 \$ et plus
- Poste de transformation d'énergie électrique
- Pont
- Voie ferrée
- Rivière, ruisseau et cours d'eau
- Ligne de transport d'énergie
- Réseau d'alimentation en eau
- Limite du territoire protégé
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Réseau routier "secondaire"
- Réseau routier "primaire"
- Route nationale 132
- Île
- Barachois
- Temps de déplacement 10 minutes
- Temps de déplacement 15 minutes
- Lac, rivière et plan d'eau
- Territoire de la MRC de Bonaventure

4

Temps de déplacement

Service de sécurité incendie
de la ville de Bonaventure

Échelle = 1 : 70 000

0 250 500 1 000 1 500 2 000 Mètres



Note :
Les temps de déplacement ont été adaptés au fait que sur le territoire de la MRC tous les services de sécurité incendie sont constitués de pompiers volontaires. Ainsi, il n'y a pas de temps de déplacement de 5 minutes.

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec.
©Gouvernement du Québec, tous droits réservés. Source : Photographies aériennes de 2001, échelle 1/40 000.
Réalisation : MRC de Bonaventure, Dany Voyer, Technicien en aménagement et géomatique, Novembre 2005.